



Il y a trente ans

Cela s'est passé le dimanche 13 décembre 1981.

Rappelons-nous. On s'est levé le matin, on a regardé par la fenêtre. Dehors, il faisait gris, triste, et il a même neigé sur Paris. On a allumé la radio et aux informations on a appris que la Pologne avait instauré l'état de guerre. L'état de guerre ? Qu'est-ce que cela voulait bien dire ? La guerre avait-elle été déclarée en Pologne ? Contre qui ? On a augmenté le son du poste pour mieux entendre. Et l'on a appris que le Conseil d'État, organe collégial exerçant les fonctions de chef d'État de la Pologne communiste, avait instauré la loi martiale, mise en place dans la nuit du 12 au 13 décembre 1981, et créé une junte militaire, le Conseil militaire de salut national (WRON), dirigée par le



général Wojciech Jaruzelski, déjà premier secrétaire du parti communiste polonais (PZPR), Premier ministre et ministre de la Défense nationale. Tout le pouvoir était ainsi concentré dans les mains d'une poignée de généraux. Cela revient à dire que le pouvoir polonais, qui ne voulait pas discuter avec les citoyens, leur avait en quelque sorte déclaré la guerre.

Berthold Brecht avait dit que si le gouvernement n'était pas content de son peuple, il pouvait en changer. Cette idée saugrenue et grotesque s'est traduite en Pologne d'une manière absurde par l'instauration de l'état d'exception. Il faut remonter aux grèves d'août 1980 et aux accords de Gdansk pour comprendre que le pouvoir polonais communiste n'était pas prêt à entendre les revendications du peuple. Il y avait un ordre établi qui devait être maintenu par tous les moyens, car, pour le communisme, il n'était pas concevable qu'un syndicat libre et indépendant pût exister dans un régime totalitaire où tout était régenté par le sommet. Le pouvoir avait bien signé les accords, mais il a toujours considéré qu'il n'était pas lié par eux. Pendant les seize mois de la période de Solidarność, il a préparé en douce la loi martiale en établissant la liste des gens à interner, en préparant des places dans les prisons et dans des camps pour les recevoir, en arrêtant un plan de blocage des transports et des communications,

en mettant en place toute une logistique avec l'aide des Soviétiques. Pendant le même temps, on agitait la menace d'une intervention directe des armées du Pacte de Varsovie. Les craintes étaient fondées compte tenu des manœuvres préparées à la frontière polonaise. Pour couvrir les préparatifs internes, le pouvoir polonais a joué au chat et à la souris avec les opposants en soufflant le chaud et le froid pour tester les réactions et la capacité de résistance de l'opposition. Il cherchait surtout à ce que la population soit fatiguée par la situation et s'éloigne du syndicat Solidarność. Tout ce qui était fait faisait partie des préparatifs, on vérifiait des variantes, on observait les réactions de l'opposition. Celle-ci, trop occupée à consolider les acquis et à s'organiser, n'a pas vu venir la catastrophe. Dans la nuit du 12 au 13 décembre, tout était prêt, rôdé. L'armée et les unités motorisées de la police (ZOMO) ont envahi le pays, l'ont quadrillé en long et en large, ont bloqué les centraux téléphoniques, les stations de radio et de télévision et tout ce qui avait une importance stratégique. Le couvre-feu a été instauré, la presse muselée. Les opposants ont été arrêtés et internés, au total quelque dix mille personnes sur toute la période de l'état de guerre. Rapidement, les dirigeants de l'opposition ont été jugés pour l'organisation des grèves et emprisonnés. Les actions de protestation ont toutes été réprimées sans ménagement, parfois au prix du sang. On ne connaît pas le nombre exact des victimes, mais l'Institut de la mémoire nationale (IPN) a donné le chiffre de cinquante-six personnes. Parmi celles-ci, il y a neuf mineurs tués dans la mine Wujek. Et on ne saura jamais le nombre de victimes anonymes, mortes par manque de moyens de communication pour appeler un proche, un médecin ou les urgences. Instauré soi-disant dans le but d'améliorer la situation économique

du pays, la loi martiale n'a dans les faits rien changé. Les prix ont été augmentés, le pouvoir d'achat a baissé, les tickets de rationnement se sont généralisés et le marasme s'est amplifié. La loi martiale a été suspendue le 31 décembre 1982 puis abrogée le 2 juillet 1983. Pendant tout ce temps, la population n'a jamais cessé d'organiser des actions de résistance pacifique. On a également connu une mobilisation sans précédent à l'étranger, notamment en France. Il y a eu des manifestations de protestation, mais il y a surtout eu un formidable élan de solidarité avec une population qui manquait de tout, même des choses les plus élémentaires de première nécessité. Dès que les frontières ont été rouvertes, en mars 1982, on a vu des transports partir vers la Pologne pour acheminer l'aide humanitaire.

Le poste de radio est éteint et trente ans se sont écoulés depuis le 13 décembre 1981. La loi martiale a été le dernier soubresaut d'un régime en perdition, mais la Pologne devra encore attendre quelques années avant de sortir définitivement du communisme. Une sortie négociée, contractuelle, qui ne fait pas l'unanimité et qui nourrit la fracture politique dans la société d'aujourd'hui. Dans la balance, il y a les comptes qui n'ont toujours pas été réglés avec le passé. Même si le Conseil constitutionnel polonais a récemment déclaré que les actes juridiques concernant le fonctionnement de la loi martiale étaient anticonstitutionnels, même si l'Institut de la mémoire nationale a terminé son enquête et accusé le général Jaruzelski de crime communiste, même si la justice vient tout récemment de reconnaître l'illégalité de la loi martiale, les principaux acteurs de l'état de guerre n'ont toujours pas été jugés au moment où ces lignes sont écrites. Le seront-ils un jour ? Doivent-ils l'être au bout de tant de temps ? Les victimes, l'histoire et la justice l'exigent. □

